

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 26 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric - HULOUX Martine - VALIN Jean-Marie - CARON Philippe - SALMON Bernadette - HOUSSIN Daniel - LONGUEPEE Jean - COUTEAU Odile - LOSCIUTO Martine - FENAIN Bruno - DANGREMONT Romain - FEVRIER Gilles - VIELLEFON Guillaume - DESFONTAINE Delphine - WAQUET Dominique - CAILLE Valérie

Absents excusés : THERET Elodie absente a donné procuration à CARON Philippe - CARON Elise absente a donné procuration à VIELLEFON Guillaume - LIBERT Nathalie absente a donné procuration à FEVRIER Gilles

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Date d’Affichage : 08/12/2025

N°	OBJET	AVIS
2025 - 050	Validation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)	Adoption à l'unanimité
2025 - 051	Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 30 heures hebdomadaire, demande de subvention DRAC	Adoption à l'unanimité
2025 - 052	Vidéoprotection	Adoption à l'unanimité

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Décembre 2025

### N° 2025- 0050 VALIDATION DU D.I.C.R.I.M.(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs°

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 26 novembre 2025

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 19

**Présents** : PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie - CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean - COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain - FEVRIER Gilles – VIELLEFON Guillaume – DESFONTAINE Delphine - WAQUET Dominique – CAILLE Valérie

**Absents excusés** : THERET Elodie absente a donné procuration à CARON Philippe – CARON Elise absente a donné procuration à VIELLEFON Guillaume – LIBERT Nathalie absente a donné procuration à FEVRIER Gilles

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 2 documents relatifs à la sécurité des administrés doivent être élaborés : le Plan Communal de sauvegarde établi le 30/10/2018 et le Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM).

En effet l'article L125-2 du Code de l'Environnement stipule que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Le DICRIM est un document qui recense les risques auxquels sont exposés les habitants de Bouvignies, il est consultable sur le site internet de la Maire et au secrétariat de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de Valider le DICRIM qui reprends les 4 risques naturels : remontée de nappe, séisme, retrait de gonflement des argiles et radon et les 3 risques technologiques : installations industrielles classées (ICPE), canalisation de transport de matières dangereuses et pollution des sols, concernés par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du DICRIM, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le document présenté et valide le DICRIM tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site internet de la commune après envoi au contrôle de légalité le...1.0.DEC.2025.....

**Le Secrétaire de Séance**

**P.CARON**



**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,**

**F. PRADALIER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Décembre 2025

### N° 2025- 0051 EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A 30 HEURES HEBDOMADAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 26 novembre 2025

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 19

**Présents** : PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie - CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean - COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain - FEVRIER Gilles – VIELLEFON Guillaume – DESFONTAINE Delphine - WAQUET Dominique – CAILLE Valérie

**Absents excusés** : THERET Elodie absente a donné procuration à CARON Philippe – CARON Elise absente a donné procuration à VIELLEFON Guillaume – LIBERT Nathalie absente a donné procuration à FEVRIER Gilles

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

Afin de satisfaire au mieux l'accueil du public de plus en plus nombreux à fréquenter la médiathèque il est proposé :

#### 1/ d'étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque (soit 4 heures de plus°

Horaires d'ouverture actuels (13 heures)	Proposition d'extension (17 heures d'ouvertures)
Mercredi 10h/12h – 14h/17h	Mercredi 10h/12h – 14h/18h
Vendredi 15h/18h	Jeudi 15h/18h
Samedi 10h/12h – 14h/17h	Vendredi 15h/18h
	Samedi 10h/12h – 14h/17h

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque tel que présenté.

## 2/ Créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 30 heures hebdomadaire

En élargissant la plage d'ouverture il y a nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine au sein de la médiathèque à temps non complet (24 heures hebdomadaires). Il est donc proposé la création d'un poste à 30 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2026. Suivant la réglementation en vigueur, le Comité technique du CDG 59 a été saisi pour avis concernant la modification du temps de travail du dit agent et sera saisi pour la suppression du poste du poste à 24 heures.

le Conseil Municipal approuve à la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 30 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

## 3/ De solliciter les subventions auprès de la DRAC

Dans le cadre de ce projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, les services de la Direction Régionale des Affaires culturelles peuvent prendre en charge durant 5 ans, le salaire brut de l'agent sur les 4 heures supplémentaires d'ouverture public, à savoir 70 % les 3 premières années, 50 % la 4<sup>e</sup> année, et 30 % la 5<sup>e</sup> année avec comme condition l'obligation d'installer une caméra thermique pour le comptage des présences. (achat subventionné à 70 % également par la DRAC)

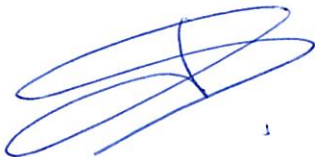
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions auprès de la DRAC et autorise Monsieur le Maire a signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site internet de la commune après envoi au contrôle de légalité le..... **10 DEC. 2025** .....

**Le Secrétaire de Séance**

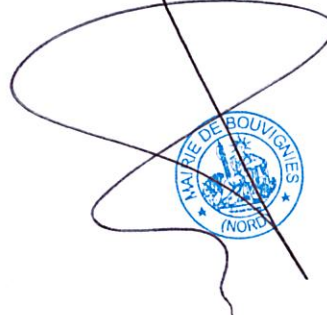
**P. CARON**



**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,**

**F. PRADALIER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Décembre 2025

### N° 2025- 0052 VIDEOPROTECTION

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 26 novembre 2025

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

<b>Présents :</b>	<b>16</b>
<b>Absents :</b>	<b>03</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**Présents** : PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie - CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean - COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain - FEVRIER Gilles – VIELLEFON Guillaume – DESFONTAINE Delphine - WAQUET Dominique – CAILLE Valérie

**Absents excusés** : THERET Elodie absente a donné procuration à CARON Philippe – CARON Elise absente a donné procuration à VIELLEFON Guillaume – LIBERT Nathalie absente a donné procuration à FEVRIER Gilles

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

Afin d'assurer les biens et les personnes de la commune, il est proposé au conseil municipal d'installer sur la commune une vidéoprotection, qui apporte également une aide technique aux forces de l'ordre.

Après attache des services de gendarmerie, Il est proposé d'installer ces cameras aux entrées/sorties du village, les lieux publics et endroits stratégiques : 32 caméras sur l'ensemble de la commune. (plan ci-joint)

Une salle de vidéo protection sera dédiée au visionnage de ces caméras, l'enregistrement des images s'effectuera sur un disque dur avec un délai de conservation de 30 jours. la destruction se fait automatiquement par écrasement au-delà de cette période. Signalisation de la présence de caméra aux entrées de village par des panneaux réglementaires. Le maire est habilité à accéder aux images ainsi que 2 adjoints.

Le coût estimatif de cette installation est de 71 051.39 € H.T. - 85 261.67 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de valider cette installation et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :

- \* De la région en 2025, le taux était de 25 % sur les dépenses éligibles dans la limite de 30 000 €/commune.
- \* De l'état avec le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance maximum 30%
- \* Fonds de concours vidéoprotection auprès de la CCPC : 30 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité :

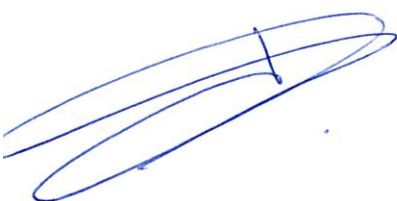
- VALIDE le projet d'installation de vidéoprotection dans la commune tel que présenté,
- DECIDE de solliciter les subventions correspondantes auprès de la région, de l'Etat et de la CCPC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site internet de la commune après envoi au contrôle de légalité le..... **10 DEC. 2025**.....

**Le Secrétaire de Séance**

**P.CARON**



**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,**

**F. PRADALIER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.*